

22ème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

**visant à rendre obligatoire l'installation de haies autour des jardins, des champs
et des bords de route.**

PRESENTEE

**par Lili-Rose ALIBERT, Elsa BALARD, Mélody DEMON, Marie DESCALÉZ, Yannis
GAUQUELIN, Hima GUILLARD, Mathilde HELIES, Jordan KINKIN, Théa
KINKIN, Loriane MALAVAL, Nicolas MOESSNER, Cassandra PASCUAL,
Kimberley PASCUAL, Ornella REIGNOUX, Clara ROQUES.**

**Elèves de la classe de CE2, CM1 et CM2 du RPIC des Vallons
12550 COUPIAC**

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs

Albert Einstein a dit : « *Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre* ».

En effet, les pollinisateurs vivent dans les haies où ils trouvent leur nourriture, de l'eau et de quoi s'abriter et se protéger. Ils peuvent aussi ainsi se reproduire.

Les oiseaux aussi trouvent de quoi se nourrir dans les haies (baies, insectes, vers) où ils peuvent également s'abriter.

Nous avons besoin des pollinisateurs parce qu'ils pollinisent les plantes, qu'il s'agisse des fruits, des légumes, des fleurs, que nous mangeons. Sans pollinisateur, une majorité de plantes disparaîtra, les herbivores qui les mangent aussi et donc les carnivores également.

Les haies protègent de l'érosion des sols, c'est-à-dire qu'elles empêchent la terre d'être emportée par les eaux de pluie. C'est important car sinon les sols s'abiment et s'appauvrissent et il est de plus en plus difficile d'y installer des cultures.

Les haies protègent aussi les cultures du vent.

Installer des haies peut permettre d'éviter les clotûres électriques. En effet, quand elles ne sont pas entretenues et qu'elles sont laissées à l'abandon, les clotûres peuvent polluer l'environnement.

En résumé, les haies sont un élément essentiel à la biodiversité qui, nous le savons maintenant, est en grand danger. Or, si l'équilibre de la biodiversité est menacé, la survie des humains aussi.

Compte-tenu de ces arguments, l'objet de la présente loi est d'instaurer l'obligation, pour les particuliers comme pour les collectivités, d'installer des haies autour des jardins, des champs et au bord des routes.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Toute personne possédant un champ ou un jardin doit avoir au moins une haie autour de son champ ou de son jardin. Les mairies des villages et des villes doivent également faire planter des haies sur les bords des routes.

Article 2

Toute personne ou toute collectivité possédant une haie doit obligatoirement l'entretenir et éviter d'y mettre des produits chimiques nocifs pour la biodiversité.

Article 3

Les essences de plantes constituant les haies doivent correspondre à l'environnement naturel et à la biodiversité locale.